

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00140, D08-01-18/B-00141
Propriétaire(s) : Shellian Inc.
Emplacement : 3396 (3402) (3412), chemin Stagecoach
Quartier : 20 - Osgoode
Description officielle : partie du lot 29, concession 2
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots additionnels aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété figure sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00140	52 m (ch. Stagecoach)	212 m	0,82 hectare	3412, ch. Stagecoach (nouveau lot vacant)
B-00141	52 m (ch. Stagecoach)	232 m	0,93 hectare	3402, ch. Stagecoach (nouveau lot vacant)
Conservée	415 m (ch. McCordick)	1 155 m	40,4 hectares	3396, ch. Stagecoach (maison isolée et cinq bâtiments accessoires existants)

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.